

LETTRE À L'ÉDITEUR

Point de vue d'un francophone sur l'Université Laurentienne et sur l'université franco-ontarienne

Simon Laflamme

Je ne vais pas raconter l'histoire de la Laurentienne, d'autres l'ont fait, et très bien. Et je n'ai rien à ajouter. Je ne vais pas non plus revenir sur l'histoire du bilinguisme dans l'institution; cette chronique a aussi été tracée, récemment d'ailleurs et le travail a été bien fait. Il me suffit de rappeler :

- 1) que l'Université Laurentienne est créée en 1960 en tant que fédération bilingue, et que, en elle, sont représentées l'Église catholique, l'Église unie et l'Église anglicane, bien que la personne morale qui est alors constituée n'est pas religieuse, n'est pas confessionnelle;
- 2) que la cohabitation des francophones et des anglophones, d'une manière générale, a été aussi cordiale que tendue.

Mon intention est de contribuer à la «journée de réflexion sur la question universitaire en Ontario français» en faisant part de mon expérience et de présenter sans ambages une position. Mon propos se veut donc plus politique qu'analytique, plus personnel que sociologique. Il n'a pas la démonstration de la science; il a la conviction du francophone que je suis.

J'enseigne à la Laurentienne depuis 1984, soit depuis 33 ans. J'avais auparavant fait quelques années d'études à l'Université d'Ottawa, donc dans une université bilingue, mais en philosophie et en sociologie, deux départements où l'on pouvait vraiment étudier en français. À mon arrivée à Sudbury, je n'ai pas de préjugé défavorable à l'endroit des universités bilingues. J'ai même une certaine affinité avec ce type de milieu. Aussi, quand mes collègues de l'époque, deux ou trois années après que j'aie débuté dans mes fonctions de professeur, les Gaétan Gervais ou les Jean-Pierre Pichette, font entendre des propos qui militent pour une université de langue française en Ontario, je les entends, mais je ne les appuie pas. Bien que j'aie vite compris l'importance d'établissements unilingues de langue française pour ce qui est des collèges communautaires, je mettrai du temps à envisager cet unilinguisme sur le plan universitaire.

Il faut dire que j'ai vu croire la Laurentienne et que j'ai collaboré à la création de plusieurs programmes bilingues et que les obstacles que je croisais n'étaient pas franchement linguistiques.

1. Motifs pour la création d'une université de langue française

Pourquoi ai-je changé d'avis? Il y a à cela plusieurs raisons que j'énumère non hiérarchiquement.

1.1 Une tendance statistique

La proportion de francophones diminue à l'Université Laurentienne. À titre d'illustration, le pourcentage des inscriptions dans les programmes en français était de 20,3 % en 2000 et il est de 15,3 %

en 2017. Cela nuit à la francité du milieu. Pour les étudiants, il est de moins en moins probable de côtoyer des collègues de langue française et d'assister à des événements universitaires en français, qu'ils soient savants ou non.

1.2 La faiblesse de la proportion de francophones

En 2017, il n'y a que 15,3 % d'étudiants qui sont inscrits dans les programmes de langue française. Il n'y en avait que 20,3 % il y a un peu plus d'une quinzaine d'années. Cette situation n'a pour effet que l'accentuation du fait minoritaire. Il y a toujours plus de choses en anglais. Or, dans la mesure où une université ne constitue pas simplement un lieu de transmission de connaissances, qu'elle représente un milieu culturel, alors un établissement bilingue à l'intérieur duquel un groupe est marginalisé est peu à même de jouer son rôle d'université.

1.3 Le confinement des disciplines

Dans un document produit par l'Université Laurentienne et intitulé Faits et chiffres, on peut lire que, pour l'année 2013-2014, «15 % des étudiants en Arts à Sudbury sont inscrits dans des programmes offerts en français». Rien à propos des autres facultés. Cela signifie qu'une université comme la Laurentienne tend à confiner ses programmes francophones et ses étudiants francophones dans les programmes de la faculté des Arts. Une université ne devrait-elle pas offrir des études en français dans toutes les disciplines? Pourquoi, sinon pour des raisons idéologiques, n'y a-t-il pas autant de possibilités d'étudier en français ailleurs que dans la faculté des arts, dans les sciences naturelles, par exemple?

1.4 La langue de l'administration

Dans une université bilingue où le français est fortement minoritaire, il n'est pas requis de parler français pour occuper des fonctions administratives. Cela signifie que la langue de l'administration est l'anglais.

1.5 Le manque d'attraction

Le Nord-Est de l'Ontario compte 20,8 % de francophones, soit 127 265 personnes; à Sudbury, cette proportion est de 28,9 %, soit 45 055 individus. Avec ses 1102 étudiants francophones, la Laurentienne est loin de constituer une force d'attraction de la population des diplômés du secondaire qui, issus des écoles de langue française, s'inscrivent à l'université.

1.6 Les attaques de l'administration

Dans une université bilingue où le français est fortement minoritaire, les programmes en langue française sont plus facilement épiés par les logiques managériales des administrateurs que les programmes en langue anglaise, car ils comptent logiquement, du moins dans l'ensemble, moins d'étudiants que les

autres. Les professeurs qui sont affectés à ces programmes sont ainsi contraints de justifier l'existence linguistique de leur enseignement.

1.7 L'incomplétude des programmes

Il y a toujours une bonne raison de ne pas offrir tel ou tel cours en français, voire de ne pas offrir telle ou telle année des niveaux supérieurs, ce qui force les étudiants à s'inscrire en anglais. Il n'y a rien dans cette disposition administrative qui soit utile aux études en langue française.

1.8 L'alternative

Dans une université bilingue, où le français est minoritaire, si un professeur a des difficultés à recruter des étudiants dans un cours en français, il peut vouloir solutionner son problème en offrant d'enseigner en anglais; il peut même traverser dans les programmes de langue anglaise.

Pareillement, si un étudiant de langue française, dans cette université, craint tel professeur qui enseigne en français, il peut choisir de suivre le cours en langue anglaise.

De tels mouvements, bien que légitimes, sont exceptionnels dans le sens inverse.

De tels mouvements, bien que légitimes, encore, ne font qu'affaiblir les programmes en langue française et entretenir une impression selon laquelle la dimension linguistique de l'enseignement est optionnelle, et ainsi, assurer la minorisation.

1.9 La désinvolture des administrateurs

Si les effectifs d'étudiants francophones sont faibles, ce n'est jamais à cause des manquements d'une institution bilingue, ce n'est jamais parce que les programmes sont plus vulnérables en français qu'en anglais. C'est tout simplement que les étudiants francophones préfèrent les programmes en anglais. L'administration n'a jamais à se remettre en question ni à douter du bilinguisme. Elle n'est pas responsable. Elle n'a pas à développer la dimension francophone de l'institution. Elle n'a pas à se commettre.

1.10 Une question de principe

Toutes ces observations qu'il m'a été donné de faire au cours des années justifient désormais mon appel pour une université de langue française en Ontario. Mais, au-delà de ces motifs structurels, beaucoup plus que contingents, il y a un principe d'équité. Il y a de nombreuses universités unilingues anglophones, qui parachèvent le système d'éducation en langue anglaise. Il n'y a pas d'université unilingue francophone pour compléter le système d'éducation en langue française. Les universités bilingues sont davantage anglophones que francophones; elles ne sont liées à la composante francophone des programmes que partiellement, que de manière circonstancielle; elles ne le sont pas

par nécessité. Pour la francophonie ontarienne, ce sont des demi-universités, des universités de transition, en attendant qu'il y ait mieux.

2. Paramètres pour la création d'une université franco-ontarienne

Une université franco-ontarienne est nécessaire. Mais elle doit correspondre à certains critères.

2.1 Ne pas réduire les possibilités

Elle doit contenir tous les programmes auxquels les étudiants francophones ont accès dans les universités bilingues, car les étudiants, en choisissant la francité, ne doivent pas être pénalisés en ne trouvant pas les programmes qui les intéressent ou en étant confinés dans un champ indument réduit de possibilités.

2.2 Une bonification

Non seulement les champs d'études existants doivent-ils être déplacés dans une université franco-ontarienne, mais encore doivent-ils être bonifiés là où ils n'existent que partiellement, c'est-à-dire dans la mesure où l'étudiant pouvait suivre des cours en anglais.

2.3 Ne rien perdre

Dans les universités bilingues, les professeurs, francophones surtout, mais non exclusivement, ont créé des programmes de recherche et des champs d'études, souvent à l'intention des francophones ou ayant la population francophone pour objet. Ces réalisations doivent être déplacées dans l'université franco-ontarienne. Sans cela, cette université n'attirera pas les professeurs qui ont développé la science franco-ontarienne, qu'il s'agisse de scientifiques ou des objets de leur science, ou les étudiants seront pénalisés parce qu'ils ne pourront côtoyer des acteurs importants de l'enseignement et de la recherche

en Ontario français. Sans ces acquis, sans importer ces réalisations et leurs auteurs, l'université franco-ontarienne aura quelque chose de lacunaire.

2.4 Partout

L'université franco-ontarienne doit s'implanter partout où les francophones font la francophonie, surtout là où il y a des universités bilingues, à Sudbury comme à Ottawa, comme à Toronto. Car il importe de mettre rapidement fin au régime d'un bilinguisme qui ne favorise qu'à demi la francité.

2.5 Éviter l'échec

Il est important que la création d'une université franco-ontarienne ne donne pas lieu à un échec. Cela serait infiniment dommageable. Cela est à craindre si elle trouve son origine dans un seul lieu, dans un registre limité de disciplines et avec un nombre réduit de niveaux. Car elle manquera alors d'attrait.

Il y a sans doute mille raisons d'empêcher qu'une vraie université franco-ontarienne voie le jour et les champions de l'université bilingue ne manqueront pas de les faire valoir. Mais il en est d'aussi importantes, d'aussi louables, de veiller à la création de cette université.

Si les collègues unilingues francophones sont ce qu'ils sont, c'est bien simplement parce que tout ce qui était francophones dans les collèges bilingues pouvait être transplanté dans les collèges unilingues français, tout en laissant libres de participer à cette opération les personnes qui enseignaient en français dans les établissements bilingues. Les collègues ne sont pas les universités, certes; ils ne sont pas soumis aux mêmes contraintes que les universités, bien sûr. Mais il reste que la volonté politique qui a assuré cette migration a aussi assuré le succès du mouvement.

CAZA, Gérald «Gerry»

Est décédé à Ottawa, le samedi 28 avril 2018, à l'âge de 87 ans. Fils de feu François Caza et de feu Maria (née Déguire) Caza. Prédécedé par son épouse Louise (née Bacon) Caza en 2004. Père bien-aimé de Ronald (Lyne) d'Ottawa, Marie Caza (Ed) de Barrie, Pauline Caza Weedmark (Mark) d'Ottawa, Paul d'Ottawa, Bernard (Liliane) d'Azilda et Richard (Sue) de Chelmsford. Cher frère de Laurent «Ben»

(Louise) de Kingston, Roméo (Ruth) de Chelmsford et Marie Jeanne Bratt (feu Don) de Surrey, B.C. Prédécedé par ses sœurs Lucille Soullière (feu Laurent «Bib») et Lily Murphy (feu Bill) de Windsor, et son frère Harvey (May) d'Ottawa. Il laisse dans le deuil ses petits-enfants François, Alexandre, Myriam, Michael, Emilie, Bernard, Sophie, Jacob, Justin et Samuel, et ses arrière-petits-enfants Fahsai, Loïq, Emilia et Violette. La famille recevra parents et amis à la Coopérative funéraire, 4691 R.R. 15, Chelmsford le jeudi 3 mai 2018 de 19 h à 21 h ainsi que vendredi de 9 h à 12 h. La messe funéraire sera célébrée le vendredi 4 mai 2018 à 13 h à la paroisse St-Joseph, Chelmsford. Un dîner chaud suivra. Au lieu de fleurs, des dons par chèque ou en ligne à la société Alzheimer ou à la fondation du nord en cancérologie seraient appréciés.

